COMPTE RENDU DE LA CAPA

Avancement Hors Classe (HC) du 14 mai 2019

Présents :

DPE: Mme Baladi: cheffe de la DPE, Mme Chadouteau: adjointe à la cheffe de la DPE, Mmes Tijou, Moreau-Godest et Fontaine.
Représentants de Administration: Mme Duport: DRH, Mme Vieux: CSAIO, M.Artaud: IA adjoint.
5 représentants SNES-SNUIppFSU et 2 représentants SGEN-CFDT.

1) *Adoption du règlement intérieur:*
Le règlement intérieur est adopté à 5 voix pour et 3 abstentions. La FSU s'est abstenue.

2) *Questions diverses:*

VAE pour les contractuels Psy-EDO infra M2 :
Y a t-il du nouveau concernant le suivi par le CNAM pour la VAE des Psy-EDO contractuels infra M2 ?
Sur la question du suivi des reconversions des contractuels psy EN EDO en CDI non titulaires du M2 : S'il n'y a pas de solution pour leur reconversion dans l'EN, l'administration envisage des mesures de licenciement. Cela dépendra des résultats de leur VAE. Nous avons renouvelé notre demande qu'il leur soit proposé d'utiliser le congé formation comme dispositif pour leur permette d'acquérir une qualification pour faciliter leur reconversion. C'est possible, mais le contingentement des mois de formation accordés à l'Académie en limite le nombre.

Indemnités REP / REP + pour les psychologues EN :
Quel calendrier pour le versement de ces indemnités aux psychologues EDA suite au nouveau décret de 2019 ?
Indemnités REP: les retards dans le paiement des indemnités pour les EDA sont dus des problèmes de communication et de gestion entre le 1er et 2d degré. Toutes les situations sont régularisées à ce jour. Nous avons demandé à ce que la DPE sollicite les IEN de circonscription dès la rentrée afin qu'ils transmettent les attestations de temps d'exercice en REP. EDA ou EDO. *Si l'an prochain vous avez des difficultés à percevoir vos indemnités, n'hésitez pas à nous contacter.*

Régularisation du salaire suite à l'accès à la HC 2018 :
Nous constatons que la promotion à la hors classe de certains collègues ont été intégrées dans leur salaire, d'autres pas encore : A quel moment ces situations vont-elles être régularisées ?

Nous avons alerté sur le fait qu'une collègue n'avait pas eu de régularisation de salaire suite à un changement de grade. L'administration nous a répondu que lors d'une promotion à la HC ou à la classe exceptionnelle en tant que PE, c'est au 1er degré de communiquer la promotion à la DPE. *En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.*

Devenir des services d'orientation EN et des personnels :
Avez-vous des informations à communiquer aux personnels suite à la réunion de tous les CSAIO avec le ministère ?

Suite à la réunion des CSAIO avec la DEGESCO, Mme Vieux nous informe n'avoir aucun élément officiel à communiquer ni sur le devenir des CIO, des psys EDO, ni sur la mise à disposition des DCIO puisque si le décret est paru en avril, la convention Etat-Région Nouvelle-Aquitaine n'a pas encore été présentée.

Recrutement des contractuels pour l'an prochain :

Notre demande d'anticiper le recrutement des contractuels pour que le maximum de postes soit pourvu à la rentrée a été entendue.

3) Etude du tableau d'avancement à la HC 2019

Il y a eu 10 promus à la Hors Classe : 5 EDA et 5 EDO, soit 17% des promouvables.
Le barème du premier promu est 215 points et le dernier est 185 points. Tous les promus sont au 11eme échelon.
Madame Baladi rappelle le principe qu'aucune promotion ne sera perdue. Si une personne promue part en retraite et renonce à en bénéficier, cette promotion sera automatiquement attribuée à la personne classée ensuite dans la liste.

Nous avons rappelé notre opposition à la pérennité des avis, surtout pour l'avis « à consolider », cela peut être extrêmement démotivant pour l'agent puisque l'avis ne changera pas. Cette difficulté a été signalée par l'administration au ministère. Un avis « à consolider » peut retarder jusqu'à 5 ans la promotion à la HC comparativement à un avis excellent.

Commentaire du SNES-SNUIPP-FSU : Comme rappelé dans notre déclaration préalable, nous avons dénoncé ce système de promotion à la méritocratie puisque nous voyons l'arbitraire des avis des évaluateurs primaires dans le cadre contraignant et contingenté des avis « très satisfaisants » et de l'appréciation « excellent » du Recteur. Pour nous, tous les Psy-EN sont « méritants » et l'avancement doit être le plus rapide pour tous afin que tout Psy-EN puisse parcourir à minima 2 grades durant sa carrière comme s'y était engagé le ministère auprès du SNES-SNUipp-FSU.

Les commissaires paritaires Snuipp/Snes/FSU